

941

— 4 —

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à la
répression du trafic des billets de théâtre.
(N° 453, année 1918.)

(Nommée le 17 décembre 1918.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : COUYBA.
2^e — FLAISSIÈRES.
3^e — Paul LE ROUX.
4^e — SAUVAN. *Secrétaire*
5^e — Charles CHABERT.
6^e — LIMOUZAIN-LAPLANCHE. *Président*
7^e — GUILLIER. *Rapporteur*
8^e — CHARLES-DUPUY.
9^e — DE LAS CASES.



11
2
3

Séance du 19 Décembre 1918

Président M. Lemoyne-Lefebvre

Secrétaire M. H. Sauvan

Rapporteur M. Guillemin

La Commission relative aux billets de Clôture a nommé Président M. Lemoyne-Lefebvre, M. H. Sauvan Secrétaire et M. Guillemin, rapporteur.

La Commission accepte le projet voté par la Chambre et charge M. Guillemin de faire le rapport, à la suite de certaines observations, M. Guillemin et charge de voir le Ministre de l'Instruction Publique.

Le Secrétaire

Le Président

E. Lemoyne-Lefebvre

Séance du 27 Mars 1919

Président M. Lemoyne-Lefebvre

Secrétaire M. Sauvan

M. Guillemin rapporteur fait connaître son rapport, et après discussion le rapport est adopté, tous les articles et certains amendements par les comités, les changements sont compris dans la loi projetée. M. Guillemin et autres ont dit sur son rapport.

Le Secrétaire

Le Président

E. Lemoyne-Lefebvre